

3. APPROBATION RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES DE CHOLET AGGLOMERATION (délibération n° 2024-070)

Le conseil municipal approuve le rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC) en date du 30 septembre 2024 résultant de la réunion du 27 septembre 2024 portant sur les ajustements des attributions de compensation relatives à la mutualisation des personnels de la Ville de Cholet à Cholet Agglomération, d'une part, et sur le transfert des charges liées à la compétence « liaisons douces et cyclistes » d'autre part.

4. DESIGNATION D'UN REFERENT TRANSITION ECOLOGIQUE

Des actions en faveur de la Transition Ecologique sont portées par Cholet Agglomération depuis plusieurs années. Pour accompagner la mise en œuvre de sa politique, un groupe de travail « Transition Ecologique » sera créé, composé d'un référent de chacune des communes membres. Michel Chiron a été désigné référent pour ce groupe de travail.

5. PRESENTATION DE LA CARAVANE « SENIOR »

Cholet Agglomération va mettre en place au premier semestre 2025 un véritable point info mobile pour les seniors : une caravane itinérante. Elle se déplacera sur l'ensemble du territoire au plus près de la population pour les informer sur les aides, les dispositifs et autres initiatives qui peuvent changer leur quotidien. La caravane restera une semaine dans chaque commune.

6. MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DES FETES POUR UNE ACTIVITE DE DANSE-THERAPIE

Le conseil municipal accepte que Mme Amélie Guiseppin, domiciliée sur la commune, dispose de la salle des fêtes pour exercer son activité de danse-thérapie gracieusement pour une année. Elle vient de créer son activité et souhaite se développer. Le créneau du jeudi soir lui sera proposé.

7. CHARTE EN FAVEUR DE L'INSTALLATION DE MAM SUR LE TERRITOIRE DE CHOLET AGGLOMERATION

Mme le Maire présente le projet relatif à l'élaboration d'une charte pour l'implantation des Maisons d'Assistants Maternels (MAM) sur le territoire de Cholet Agglomération. Cette charte a pour objectif de permettre le soutien et faciliter l'implantation des MAM sur le territoire avec un socle commun à savoir une subvention plafonnée à 4 000 euros couvrant les dépenses liées aux frais d'installation à hauteur de 50%. Chaque commune sera libre d'ajouter des clauses supplémentaires (aides au loyer...). Cette charte sera présentée le 8 novembre prochain en conférence territoriale.

Mme le Maire rappelle que le nombre d'assistants maternels diminue sur la commune en raison de départ à la retraite et cette tendance se poursuivra dans les prochaines années. Il n'y a pas de projet d'installation de MAM actuellement. Le conseil valide ce projet de charte.

8. DELIBERATION MISE EN PLACE REGIME DE PREVOYANCE COMPLEMENTAIRE

La délibération est reportée à la prochaine séance en raison de l'absence de l'avis du Comité Social Territorial.

9. ACHAT PUPITRE

Le conseil municipal valide l'achat d'un pupitre. La commission proposera différents produits.

10. ORGANISATION DU REPAS DU 10 NOVEMBRE ET CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

Un rdv est programmé le 10 novembre, à 10 heures pour l'installation (Julie, Véronique, Théophile). Les vins du repas seront commandés par Jocelyn.

Pour les cérémonies du 11 novembre, Julie et Thomas seront présents.

11. COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS COMMUNALES

• Commission affaires sociales

○ Restaurant scolaire

Hugo Deberles a pris ses fonctions d'animateur sur le temps de la pause méridienne à compter du 1^{er} octobre. Une réunion avec les membres de la commission et l'ensemble des agents a eu lieu vendredi 11 octobre afin de faire le point et revoir les postes de chacun.

Le personnel demande des porte-manteaux supplémentaires. Les agents ont aussi fait part que les trajets étaient compliqué. Ils demandent un renfort.

Le temps du repas est bruyant. Il a été proposé de mettre de la musique.

Les règles de vie du restaurant scolaire vont être revues à l'école. Les enfants proposeront des noms de copains afin de déjeuner à la même table.

Pour éviter l'attente des plus grands, les plats seront distribués plus rapidement. Ainsi ils pourront profiter d'un temps de jeux à l'extérieur.

○ Accueil périscolaire

Marie-Pierre Groleau a informé qu'elle fera valoir ses droits à la retraite à l'été 2025 et non fin décembre 2024.

• Commission lotissement / environnement

○ Lotissement Impasse des Jardins

Les travaux n'ont pas repris dans le lotissement en raison de la météo. Il reste à réaliser la voirie et les clôtures.

○ Elagage

L'entreprise Elagage du Moulin de Tillières a été retenue pour élaguer un charme dans le parc de la mairie pour un coût de 390 euros TTC.

• Commission bâtiments/équipements sportifs

○ Espace Fêtes et Saveurs

La fibre n'est toujours pas en service.

L'entreprise Amé&Concept a installé la penderie dans le vestiaire ainsi que les placards à la salle du parc et à la salle de la nongille. Il reste à acquérir des cintres.

Des protections pour les tables vont être réalisées par l'entreprise Courriault Christophe. Le coût est de 63.74 euros TTC.

○ Salle multisports

Le conseil municipal a retenu l'offre la moins-disante de l'entreprise Bordron pour le remplacement du chauffe-eau pour un coût de 5 112 euros TTC.

○ Eglise

La commission de sécurité passera mercredi 16 octobre.

L'entreprise Poudray a chiffré l'installation d'un nouveau système de chauffage (aérotherme électrique) à 3 919.10 euros TTC afin de remplacer l'ancienne chaudière à fioul défectueuse. Le conseil souhaite solliciter le diocèse pour obtenir une participation financière.

○ Terrain de football

Les projecteurs ont été remplacés. Il a été installé deux éclairages par mat au lieu de 3 : une économie par rapport au devis signé. Un réglage des projecteurs reste à faire, l'entreprise reviendra prochainement.

- Sanitaires parc Saint-Prottais
Une réflexion est menée sur l'installation de sanitaires dans le parc Saint-Prottais. Il s'agirait d'installer des toilettes publiques écologiques faciles à installer, sans odeur, sans eau et sans électricité. Deux entreprises ont été contactées. Les devis varient entre 35 000 et 39 000 euros HT, sans le terrassement.

- **Commission finances**

- Budget 2024
Une situation a été faite sur le budget 2024. Les dépenses et recettes de fonctionnement correspondent aux prévisions. Deux postes restent à surveiller du côté des dépenses à savoir l'électricité et fêtes et cérémonies. Du côté des investissements, les élus s'inquiètent sur le versement des subventions pour les travaux de la salle des fêtes et du restaurant scolaire qui ne sont toujours pas versées à ce jour.
- Fonds de concours Cholet Agglomération (délibération n° 2024-068)
Dans le cadre de la restructuration de la salle des fêtes et construction d'un nouveau restaurant scolaire, la commune avait sollicité un fonds de concours auprès de Cholet Agglomération dans le cadre du dispositif du développement des communes rurales. Un accord de principe avait été émis le 6 juillet 2022 pour l'octroi d'une aide de 40 000 euros. Le conseil sollicite le versement de cette aide.
- Fonds de concours SIEMML (délibération n° 2024-071)
Le SIEMML est réalisé un dépannage sur le réseau d'éclairage public entre le 1^{er} septembre 2023 et le 31 août 2024. Le conseil municipal versera un fonds de concours de 298.17 euros TTC au SIEMML pour cette intervention.
- Personnel communal (délibération n° 2024-065 et n° 2024-066)
Au vu de travaux supplémentaires (ménage, fréquentation à l'accueil périscolaire), des heures complémentaires seront payées à Mme Himidi Assinati (25 heures) et à Mme Justine COSSAY (3 heures).

- **Commission vie communale**

- Bulletin communal
La prochaine édition de décembre 2024 est en cours de réalisation.
- Sortie à Paris
Une sortie à Paris est programmée le jeudi 12 décembre prochain. Elus, personnel communal et conjoints sont invités. Deux autocaristes ont été sollicitées pour obtenir un devis. Il est prévu la visite de l'Assemblée Nationale et de l'Hôtel de ville de Paris.

- **Commission voirie**

- Voirie intercommunale
Le curage des fossés a été réalisé.
- Sentier pédestre inscription au PDIPR (délibération n° 2024-067)
Le conseil municipal valide l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) du circuit équestre du bocage.

12. QUESTIONS DIVERSES

- **Poste bibliothécaire communale**
Suite à la mutation de Mme Liska Géraldine, une réflexion a été menée par les élus concernés. Ainsi, deux postes, rattachés à Cholet Agglomération vont être créés à 0.8 ETP chacun. Une offre d'emploi va être publiée prochainement pour un recrutement prévu en janvier 2025. Le coût sera réparti en fonction du nombre d'heures de présence dans chaque bibliothèque. Pour rappel, la bibliothécaire est présente 4 heures à La Plaine soit une dépense annuelle estimée à environ 4 800 euros.

- Violences faites aux femmes
A l'occasion de la journée internationale le 25 novembre de lutte contre les violences faites aux femmes, Cholet Agglomération met en place des temps forts de sensibilisation et de mobilisation. La commune s'est associée à ses actions : un message au travers de pochoirs sera réalisé à divers lieu de la commune, et le 6 décembre, le Point Itinérant d'écoute de Solidarité femmes sera présent sur la commune. Un van aménagé sera présent sur un parking autour de la mairie.

- Illuminations de Noël / Sapins
L'installation des illuminations aura lieu le 3 décembre prochain aux mêmes conditions que l'an passé à savoir location des illuminations, 1 572.84 euros TTC et installation/dépose, 1 020 euros TTC.
Monsieur Dessaivre de la Plaine, fournira un sapin gratuitement et 3 autres seront fournis par Cholet Agglomération.

- Conventions de groupement avec CITEO (délibération n° 2024-069)
Le conseil municipal approuve la convention de groupement constitué de Cholet Agglomération et de ses communes membres sauf Passavant-sur-Layon, relative à la collecte pour recyclage des déchets d'emballages ménagers issus de la consommation hors foyer et à la lutte contre les déchets abandonnés diffus.

- Les prochaines séances du Conseil Municipal se dérouleront le 12 novembre et le 9 décembre 2024, à 20 heures.

Plus d'autres questions n'étant posées et l'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire déclare la séance levée à 23h00.

Signature des présents

Le Maire,
Mme BARBAULT Sylvie

Le Secrétaire de séance,
M. Jocelyn GEAIS